

VII. — LA TURQUIE ET LE ROYAUME DE GRÈCE.
GUERRES DE CRÈTE ET DE GRÈCE (1897-1898).

La Grèce¹; agrandissement du royaume (1878). — L'affranchissement de la Grèce n'avait pas fermé, pour ce pays, l'ère des troubles. En 1862, une révolution renversa le roi Othon, et, en 1865, la couronne de Grèce fut donnée à un jeune prince danois, *Georges I^{er}*. L'Angleterre, renonçant alors au protectorat des îles Ioniennes, consentit la même année à leur réunion à la monarchie hellénique.

Après bien des pourparlers auxquels les puissances se mêlèrent, la Turquie se décida enfin, en 1881, à évacuer les districts de la Thessalie (Volo, Larisse) et l'Épire (à l'est de la rivière de l'Arta), qu'elle avait promis, au traité de Berlin, de céder à la Grèce. Les nouveaux territoires augmentaient la population de la Grèce de 299 957 habitants.

Les progrès de ce royaume, entravés par de perpétuelles divisions politiques, n'ont point réalisé les espérances que l'Europe en avait conçues. La Grèce tire tout de l'étranger; ses importations dépassent de beaucoup ses exportations, parmi lesquelles le raisin de Corinthe, la seule richesse du pays, figure pour près de moitié. Ce qui permet au royaume grec de vivre, c'est sa marine marchande, qui compte plus de 1000 navires, évalués à 181 475 tonneaux, et qui joue un rôle important dans le commerce de la Méditerranée. Le canal de Corinthe a été ouvert à l'exploitation en 1893.

Gouvernement; élections. — La Grèce est un gouvernement parlementaire; la Constitution actuellement en vigueur date du 28 novembre 1864. Le pouvoir législatif appartient à une *Chambre unique*. Il n'y a, aux élections, qu'un seul tour de scrutin, sans ballottage, la majorité relative suffisant pour l'élection comme en Angleterre. Le suffrage est *universel* et direct, attribué à tout citoyen de vingt et un ans. Pour assu-

1. Population du royaume de Grèce. 2 455 806 habitants. L'armée, sur le pied de paix, ne compte que 20 000 hommes et pourrait être portée, en temps de guerre, à 82 000 hommes.